

DEUX SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL POUR TOUS LES ÉLÈVES DU QUÉBEC

FINANCEMENT DES SORTIES

Des mesures gouvernementales existent pour financer vos sorties culturelles. Voici un résumé de l'aide offerte et disponible. Pour chacune de ces mesures, il importe de vous référer à votre direction d'établissement. La personne-ressource en culture-éducation de votre commission scolaire peut aussi vous soutenir dans vos démarches.

SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL – ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLICS

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Mesure 15186

Cette mesure accorde une aide financière exclusive aux sorties scolaires en milieu culturel. Elle permet de défrayer la totalité des coûts de la sortie (transport, coût d'entrée et ateliers).

SORTIES SCOLAIRES EN MILIEU CULTUREL (ACTIVITÉS CULTURELLES)

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Mesure 30210

Cette mesure accorde une aide financière exclusive aux sorties scolaires en milieu culturel. Elle permet de défrayer la totalité des coûts de la sortie (transport, coût d'entrée et ateliers).

ÉCOLE ACCESSIBLE ET INSPIRANTE – ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLICS

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Mesure 15230

Cette mesure prévoit un montant alloué à chaque élève pour les activités et sorties éducatives. Cette somme peut être utilisée pour défrayer la totalité des coûts de la sortie (transport, coût d'entrée et ateliers). Elle peut aussi être jumelée à la mesure 15186.

Pour plus de détails sur le financement de ces sorties scolaires en milieu culturel, visitez le site :
<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/dossiers/culture-education/sorties-scolaires/>

N'hésitez pas à communiquer avec la responsable de la billetterie scolaire de la Maison Théâtre pour toute question : **514 288-7211**.